# II. Programme d’activités

Vous devez établir un programme d’activités qui décrit les types de services de crowdfunding que vous avez l’intention de fournir ainsi que la plateforme de crowdfunding que vous avez l’intention d’exploiter, et notamment le lieu et la manière dont vous commercialiserez les offres de crowdfunding (article 12, § 2, d du Règlement (UE) 2020/1503).

|  |
| --- |
| II.1.b) Si vous fournissez ou avez l’intention de fournir des services de facilitation de l'octroi de prêts, et si vous avez l'intention d’assurer une gestion individuelle de portefeuilles de prêts, veuillez décrire les modalités internes d’exercice de cette activité ainsi que les modalités contractuelles que vous établirez avec les porteurs de projets et avec les investisseurs (avec une référence particulière aux mandats que les investisseurs vous donneront). |
|  |
| II.1.d) Veuillez décrire les types d'offres que vous prévoyez de présenter (tels que des projets fondés sur des prêts, des projets fondés sur des capitaux propres, le type de secteur ou d'activité commerciale, le type d'investissements à proposer sur la plateforme de crowdfunding et les types d'investisseurs ciblés). |
|  |
| II.1. e) Veuillez décrire la procédure de sélection détaillant les méthodes suivies pour choisir les offres à présenter sur la plateforme de crowdfunding, y compris la nature et l'étendue du devoir de diligence à l'égard des porteurs de projets. |
|  |
| II.1.f) Veuillez préciser les dispositions prises pour publier les offres sur la plateforme de crowdfunding et la manière dont les intérêts des investisseurs pour un projet de crowdfunding seront communiqués au porteur de projet concerné. |
|  |
| II.1.g) Veuillez indiquer tout(e) autre service/activité que vous proposez actuellement (ou que vous avez l’intention de proposer) et qui n’est pas couvert(e) par le règlement (UE) n° 2020/1503 mais qui peut être proposé(e) au titre du droit de l’Union ou du droit national, y compris les références et une copie des agréments pertinents (le cas échéant) |
|  |
| II.2. Concernant la plateforme de crowdfunding, veuillez décrire :   1. Les modalités de publication des informations visées à l’article 19 du règlement (UE) 2020/1503 sur le site web de votre plateforme de crowdfunding, y compris les dispositifs informatiques nécessaires ; 2. Les modalités prises pour faire de la plateforme de crowdfunding un système d’information en ligne accessible au public, dont l’accès n’est pas discriminatoire ; 3. Les procédures et modalités de fourniture rapide et équitable des services de crowdfunding, y compris la description des procédures de réception et de transmission des ordres de clients, des systèmes de traitement de ces ordres, et de la manière dont ces procédures et modalités permettent de recevoir, de transmettre et d’exécuter les ordres de clients sur un pied d’égalité; 4. Les mécanismes que vous prévoyez de mettre en œuvre pour faciliter les flux d'informations entre le porteur de projet et les investisseurs, ou entre les investisseurs, le cas échéant. |
|  |
| II.3. Veuillez décrire la stratégie de commercialisation que vous envisagez d’utiliser dans l'Union, y compris les langues des communications publicitaires ; identification des États membres dans lesquels les publicités seront les plus visibles dans les médias et des moyens de communication que vous prévoyez d’utiliser. |
|  |